

Égalité **Fraternité**

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande formulée par Monsieur Jean-Noël FARRUSSENG, Gérant de la Société CARRIERES FARRUSSENG, dont le siège social est situé avenue de Saint Géniès – Plan des carrières 34160 - BEAULIEU, en vue :

- de l'obtention d'une autorisation d'exploiter la carrière située au lieu-dit « Régagnat » sur la commune de BEAULIEU, relevant des rubriques n° 2510 (exploitation de carrières), 2517 (station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, la superficie de l'alre de transit étant au plus égale à 5000 m² donc non classable)supérieure à 5000 m² mals inférieure ou égale à 10 000 m²), 2524 (ateliers de taillage, sciage et polissage de minéraulx naturels ou artificiels tels que le marbre, le granit, l'ardoise, le verre, etc..), 4734 (stockage de gazole non routier), 1434.1 (distribution de liquides inflammables : installation de remplissage des réservoirs des véhicules à moteur) ;

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs, du vendredi 20 Novembre 2020 (9 heures) au lundi 21 décembre 2020 (18 heures).

Monsieur Léon BRUNENGO, Ingénieur option travaux publics retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunai Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des Informations peuvent être demandées est Monsieur Jean-Noël FARRUSSENG - téléphone 06 12 26 26 06 - adresse mail : farrusseng@aol.com

Les communes comprises dans le périmètre d'affichage de 3 km autour de l'installation sont : Beaulleu, Castries, Restinclières, Saint-Christol, Saint-Drézery, Saint-Genlès-des-Mourgues, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Cornies, Sussarques.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de BEAULIEU, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et lieu de permanence du commissaire enquêteur et dans les mairies de CASTRIES et de SUSSARGUES, lieux de permanence du commissaire enquêteur.

Le dossier est consultable :

- à la malrie de BEAULIEU, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, les lundi, mardi, jeudl et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, le mercredi de 9 h à 12 h

- à la mairle de CASTRIES, du lundi au vendredi de 8 h à 12h et de 14h30 à 18h sauf le vendredi, fermeture à 17 h.

- à la mairie de SUSSARGUES, les lundi et vendredi de 8h30 à12h et 15h à 17h, les mardi et jeudi de 8h30 à 12h et 15h à 19h et le mercredi de 8h30 à 12h
- sur le site internet des services de l'État : http://www.herault.gouv.fr/ Publications/consultation du public/ICPE installations classées/ Société- d'exploitation des carrières Farrunsseng BEAULIEU
- sur le poste informatique situé en Préfecture de l'Hérault, bureau de l'Environnement, sur rendez-vous en téléphonant au

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être :

- communiquées à Monsieur Léon BRUNENGO, Ingénieur option travaux publics retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, lors de ses permanences dans les mairies de BEAULIEU, de CASTRIES et de SUSSARGUES, aux dates cl-après :

- vendredi 20 novembre 2020 , de 9 h à 12 h , à BEAULIEU

- mardl 1edécembre 2020 , de 16 h à 19 h , à SUSSARGUES - mercredi 2 décembre 2020 , de 9 h à 12 h , à CASTRIES

- lundi 21 décembre 2020 , de 15 h à 18 h , à BEAULIEU (clôture de l'enquête)

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de BEAULIEU, siège de l'enquête

- formulées sur les registres d'enquête dans les mairies de BEAULIEU, de CASTRIES et de SUSSARGUES, lieux de permanences du commissaire- enquêteur
- transmises par vole électronique à l'adresse : https://www.democratie-active.fr/carrieres-farrusseng/ (les messages ne dolvent pas comporter de pièces jointes, celles-cl dolvent être transmises par courrier au commissaire enquêteur)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de BEAULIEU, commune d'Implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site internet des services de l'État (http://www.herault.gouv.fr) pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
